

CAMARGUE

NATURELLEMENT



Vos parcours à pieds et à vélo dans le **Parc Régional**

CIRCUITS PÉDESTRES

1 Parc Ornithologique de Pont de Gau

Tél. : 04 90 97 82 62

Situation : RD 570, à 5 km

Durée : de 1h15 à 2h30

Conditions d'accès :

Du 1/04 au 30/04 de 9h à 18h

Du 1/05 au 30/08 de 9h à 19h

Du 1/09 au 30/09 de 9h à 18h

Du 1/10 au 31/03 de 10h à 17h

Entrée payante

 -Boucle de 2,6 km accessible

 -Animaux interdit

Descriptif : Sentiers balisés de 2 à 7 km, avec présentation de la plupart des espèces d'oiseaux vivant en Camargue ou y transitant ; certains sont en volière où leur biotope est reconstitué fi dèlement, et 60 hectares de marais parcourus de petits sentiers permettent l'approche d'oiseaux en liberté. La sortie du Parc est indépendante de l'accueil, et reste ouverte jusqu'au coucher du soleil toute l'année.

2 Domaine de Méjanès

Tél. : 04 90 97 10 10

Situation : à 25 km sur la D37

Durée : 1h30

Conditions d'accès :

Le sentier gratuit est accessible uniquement les jours d'ouverture des activités du Domaine.

 -Accessible difficilement

 -Chiens dociles en laisse autorisés

Descriptif : Sentier de découverte d'un domaine camarguais en bordure de l'Etang de Vaccarès et de la Réserve Nationale de Camargue. Découverte sur 2,5 km de la nature, faune et flore. Des tables de lectures naturalistes et un télescope installés sur le parcours aménagé, permettent de prendre le temps d'observer et de reconnaître la multitude d'espèces présentes et visibles sur le Domaine de Méjanès.

3 Musée de la Camargue

Tél. : 04 90 97 10 82

Situation : RD 570, à 27 km des Saintes

Durée : 1h30

Conditions d'accès :

accès libre à partir du Musée de la Camargue

 -Accessible sur 1,5 km

 -chiens en laisse autorisés sur le sentier

Descriptif : 3,5 km de sentier de découverte des paysages d'un Mas de Camargue, promenade pédestre balisée qui permet d'observer l'action de l'homme à travers les zones d'activités traditionnelles, observation du système hydraulique, cabane traditionnelle...

4 La Capelière

Tél. : 04 90 97 00 97

Situation : sur la D36 à 20 km d'Arles
et 30 km des Saintes

Durée : 1h30

Conditions d'accès :

du 01/04 au 30/09 de 9h30 à 13h

et de 14h à 17h45 tous les jours

(excepté pendant les vacances scolaires).

Entrée payante

Descriptif : Sentiers d'initiation à la lecture du paysage Camarguais, ponctués d'observatoires à oiseaux sur un circuit de 1,5 km, la Capelière abrite le Centre administratif de la Réserve Nationale de Camargue.

 -2 observatoires sont accessibles

 -Animaux interdits

CIRCUITS PÉDESTRES

6 La Palissade

Tél. : 04 42 86 81 28

Situation : à 40 km d'Arles et 70 km des Saintes

Durée : 30 min à 3h30

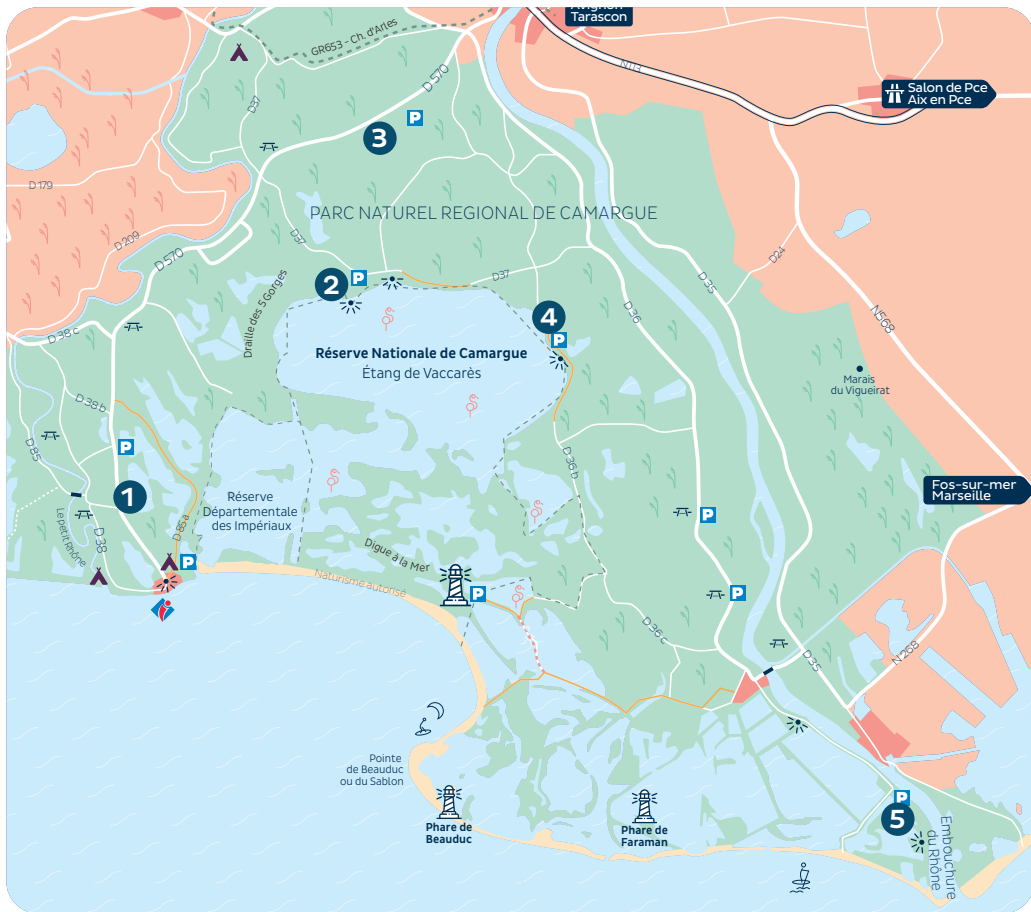
Descriptif : Sentiers balisés de découverte des différents milieux sur un domaine naturel de 702 hectares protégé par le Conservatoire du Littoral à proximité immédiate de l'embouchure du Rhône. Dernier espace naturel non endigué où tous les parcours, de 800 m à 8 km, mènent à un marais ou un étang.

Conditions d'accès :

Fermé en janvier | En février : du mercredi au dimanche de 9h à 17h Du 1/03 au 14/06 : tous les jours de 9h à 17h (fermé le 1er/05) | Du 15/06 au 15/09 : tous les jours de 9h à 18h Du 16/09 au 31/10 : tous les jours de 9h à 17h | En novembre : du mercredi au dimanche de 9h à 17h (fermé le 11/11) | Fermé en décembre | Entrée payante.

 - Animaux interdits

 - 2 sentiers (3 et 8 km) sont accessibles



À PIED

La Digue du Rhône

Distance : 24 km aller/retour
(de Sylveréal au Paty de la Trinité)

Durée : 6h00 à pied

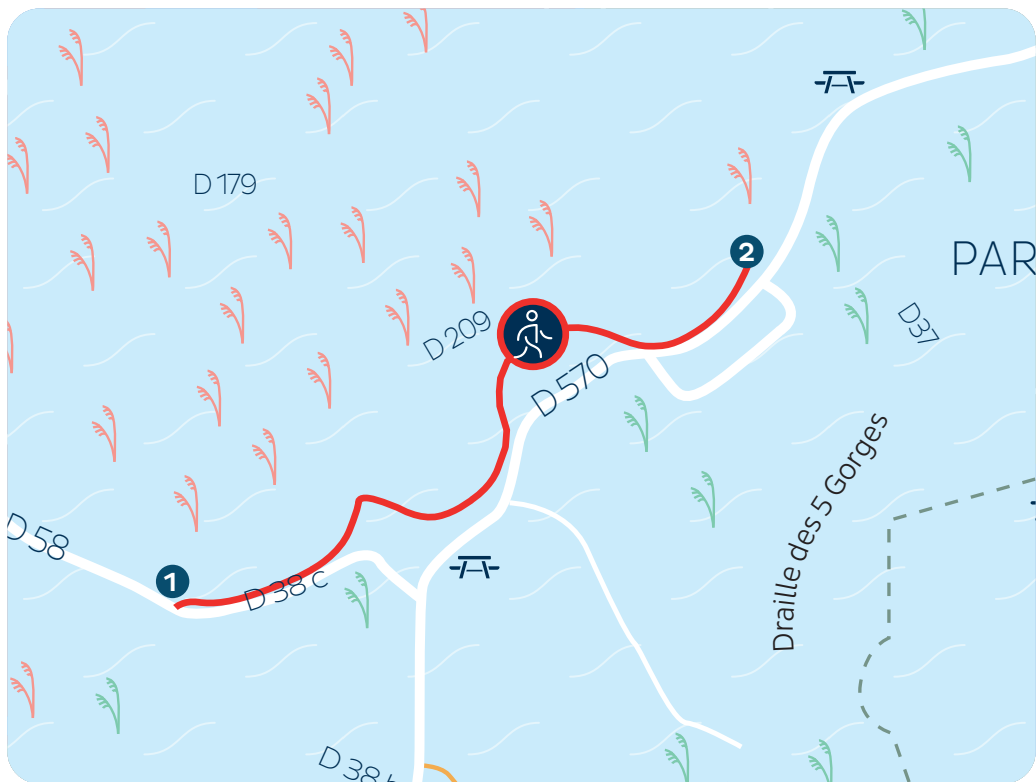
Conditions d'accès : accès libre toute l'année

Important : possibilité de restauration
au départ et à l'arrivée.

 - Piste caillouteuse

Descriptif : Au départ du Pont de Sylveréal, ou de l'aire de repos du Paty de la Trinité, emprunter la berge côté « Camargue », et poursuivre la digue du Rhône entre le fleuve et la route d'Arles (D 570) sur 12 km.

Accessible uniquement à pied, ce parcours permet la découverte de la ripisylve du Rhône et de sa faune.



À PIED OU EN VÉLO

La Digue à la Mer

Distance : 24 km aller/retour (des Saintes Maries au phare de la Gacholle)

Durée : 5h00 à pied / 3h00 à vélo

Conditions d'accès : accès libre toute l'année

Vélos : V.T.T / V.T.C

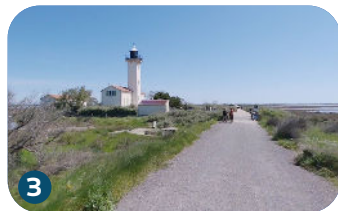
Important : aucun point d'eau ni de restauration sur ce parcours. Pensez à l'influence du vent avant votre départ.

 - Piste caillouteuse

Descriptif : Au départ de l'O.T, partir côté est des Saintes Maries De La Mer, avenue Maurice Challe. Au rond point Pastré, prendre la 1ère sortie puis la première rue à droite en passant devant le centre de thalassothérapie. Longer l'aire de stationnement des camping-cars, emprunter le chemin qui longe le camping et suit les plages. Passer le pont qui enjambe le canal et continuer tout droit ; à 3 km vous entrerez dans la Réserve Nationale de Camargue.

Passer un autre pont qui se nomme « Pont de Rousty » : attention zone ensablée sur 200 mètres. Ne vous découragez pas la piste redevient praticable très rapidement.

Continuer jusqu'au phare de la Gacholle qui est à 8 km (visite d'une exposition sur le littoral ouverte les weekends et vacances scolaires de 11h à 17h, entrée libre). A pied, accès à la plage 2km avant le phare ou après la Gacholle, au parking de la Comtesse pour un retour en bord de mer. Possibilité de suivre la digue jusqu'à l'étang de Fangassier, lieu de nidification de la colonie de flamants roses. Possibilité de poursuivre la digue jusqu'à Beauduc et Salin de Giraud.



À PIED OU EN VÉLO

La Draille des Cinq Gorges

Distance : 30 km aller/retour (des Saintes-Maries à Méjanès)

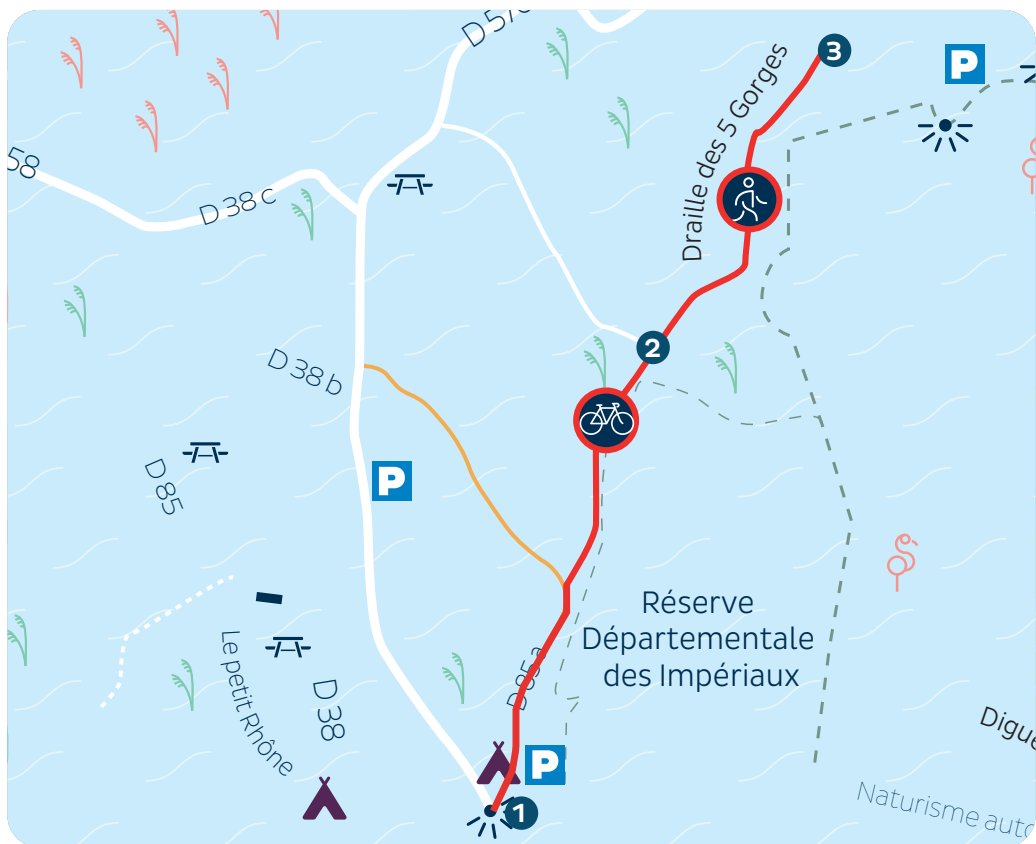
Durée : 6h00 à pied / 4h00 à vélo accès libre toute l'année

Vélos : V.T.T / V.T.C

Important : Possibilité de restauration au bord de l'étang et à Méjanès Accès difficile après une période pluvieuse

 - Piste caillouteuse

Descriptif : Quitter le village par la D85A, route de Cacharel. La route également empruntée par les voitures longe les étangs sur 4 km. À 30 m avant le Mas de Cacharel, emprunter à droite la piste de Méjanès. Ce parcours est fait de 11 km de chemin de terre jusqu'à Méjanès. Il permet, en longeant l'Etang de Vaccarès, de découvrir la faune et la flore de la Réserve Nationale de Camargue.



CIRCUITS EN VÉLO

Au départ de l'Office de Tourisme

Circuit « Dromar »

Distance : 9 km en circuit

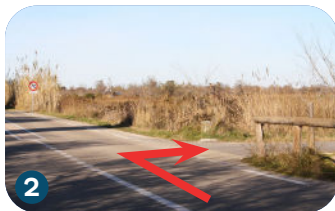
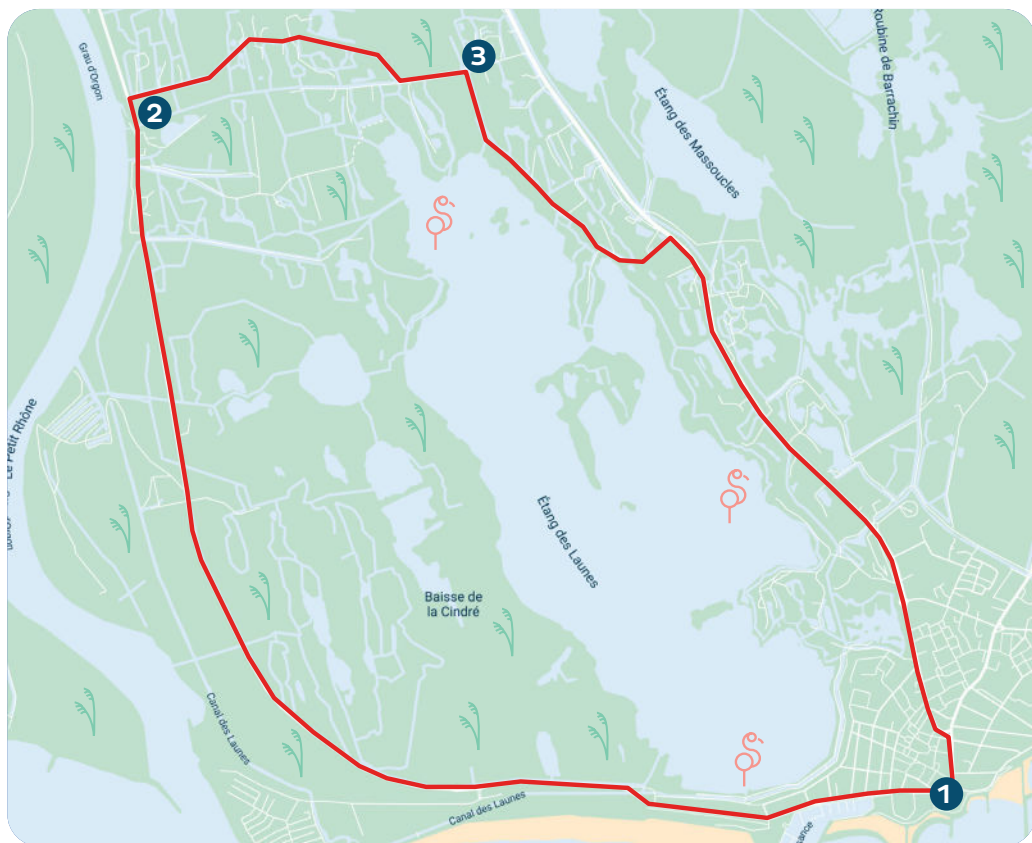
Temps : 1h00

Période : toute l'année

Terrain : routes goudronnées et chemins de terre

Vélos : VTC conseillés

Descriptif : À l'ouest du village des Saintes Maries de la Mer, prendre la D38. Après 4 km, sur la droite, emprunter le chemin de Port Dromar jusqu'au Tadorne, emprunter le pont à droite et suivre le bord de l'étang jusqu'à la D570 qui ramène aux Saintes Maries de la Mer.



CIRCUITS EN VÉLO

Au départ de l'Office de Tourisme

Circuit autour des Saintes Maries de la Mer

Distance : 24

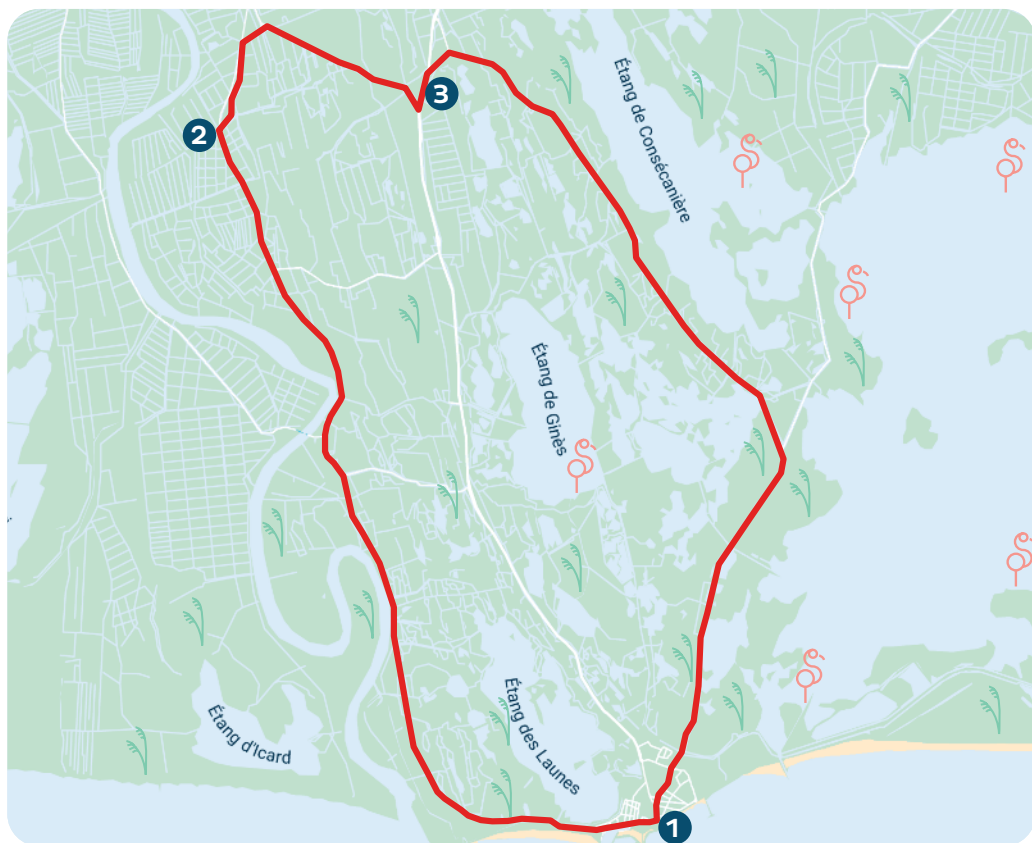
Temps : 3h00

Période : toute l'année

Terrain : routes goudronnées

Vélos : tout type de vélo

Descriptif : Depuis l'O.T., prendre la route direction Aigues-Mortes, D38. Après environ 10 km, quitter la D38 et prendre à droite la direction Pioch Badet et Cabanes de Cambron, traverser le hameau et suivre la direction de Pioch Badet. Traverser la D570 vers Pioch Badet et emprunter la D85A (route de Cacharel) sur environ 10 km pour retourner au village.



CIRCUITS EN VÉLO

Au départ de l'Office de Tourisme

Circuit «Astouin»

Distance : 25 km en circuit

Temps : 3h00

Période : toute l'année

Terrain : routes goudronnées

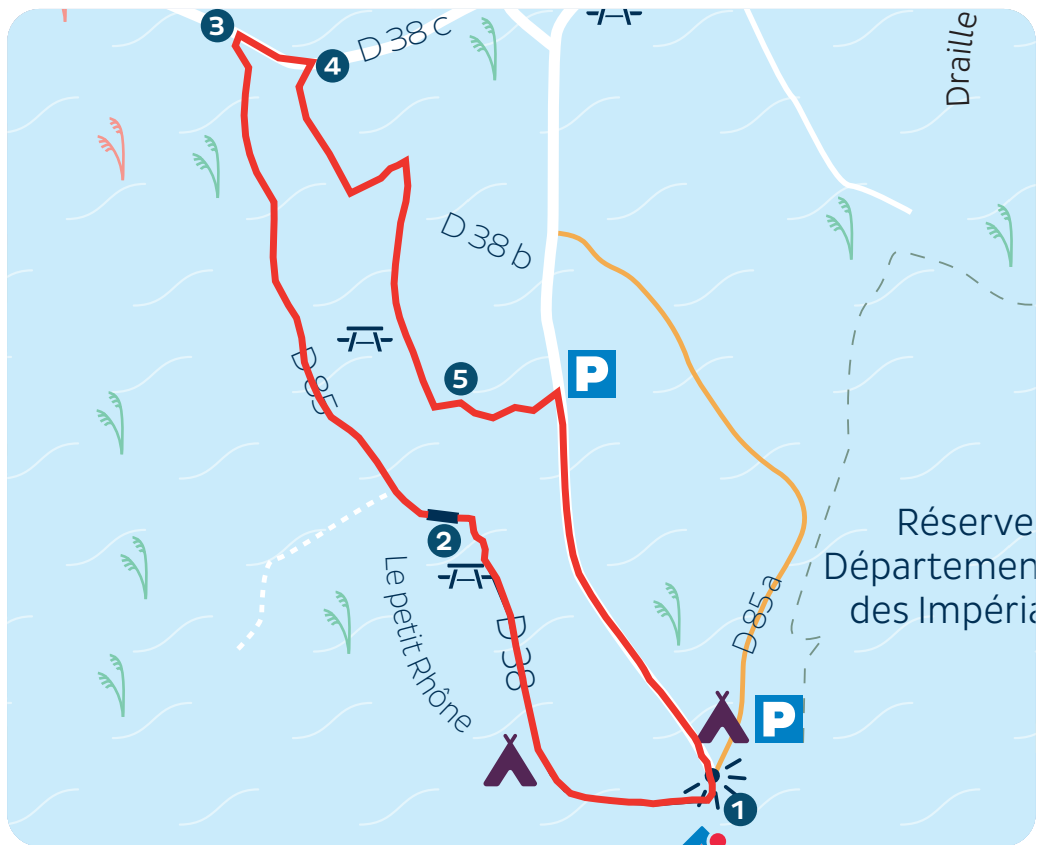
Vélos : tout type de vélo

Important : circuit accessible à tous

Nombreux points de restauration
sur ce parcours.

Passage du bac (gratuit) toutes les 30
minutes ; fermé entre 12h00 et 13h30.

Descriptif : À l'ouest des Saintes, prendre la D 38. Après 6 km sur la gauche, traverser avec le Bac du Sauvage et suivre la route direction Aigues-Mortes. Emprunter le pont de Sylvéreal et de suite après, prendre à droite la petite route en direction du Mas d'Astouin. À la hauteur du Mas, continuer en direction des Cabanes de Cambon/ Saintes-Maries de la Mer, puis prendre le chemin du Mas d'Icard, situé à gauche. Retour aux Saintes par la D 570.



CIRCUITS EN VÉLO

Au départ de l'Office de Tourisme

Tour du Vaccarès

Distance : 70

Temps : 7h00

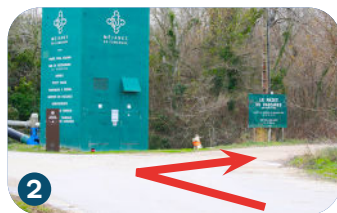
Période : toute l'année

Terrain : routes goudronnées et chemins

Vélos : V.T.T / V.T.C

Posibilité de prendre le circuit en sens inverse en fonction du vent dominant.

Ce circuit D'une journée permet une approche de la diversité de la camargue, tant en matière de faune (oiseaux, chevaux, taureaux...) que de paysages (étangs, marais, mer, plages, dunes...).





Descriptif : Au départ de l'O.T, partir côté est, avenue Maurice Challe. Au rond point Pastré, prendre la 1ère sortie puis la première rue à droite en passant devant le centre de thalassothérapie. Longer les parkings emprunter le chemin qui longe le camping et suit les plages. Passer le pont qui enjambe le canal et continuer tout droit; à 3km vous entrerez dans la Réserve Nationale de Camargue.

Passer un autre pont qui se nomme «Pont de Rousty» attention zone ensablée sur 200 mètres. Ne vous découragez pas la piste redevient praticable très rapidement. Continuer jusqu'au phare de la Gacholle qui est à 8 km. Après le phare, suivre la piste toujours tout droit sur environ 4 km. Après la construction blanche, prendre à gauche pour retrouver une route goudronnée et accéder au lieu-dit « Le Paradis ». Poursuivre la D 36b en longeant l'Etang de Vaccarès jusqu'à Villeneuve. Ensuite prendre la D 37 sur 7 km jusqu'à Méjanes et direction Saintes Maries de la Mer par la piste.



CIRCUITS EN VÉLO

Au départ de l'Office de Tourisme

Circuit « Bac du sauvage/Cacharel »

Distance : 30 km en circuit

Temps : 4h00

Période : toute l'année

Terrain : routes goudronnées

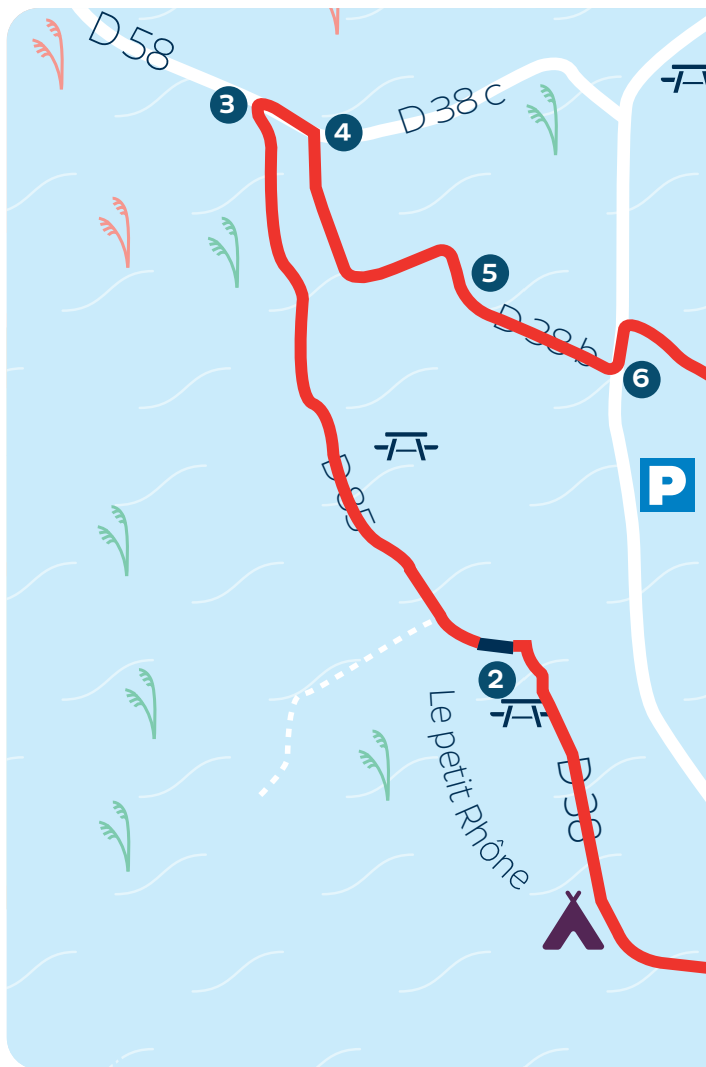
Vélos : tout type de vélos

Important : Bac du Sauvage gratuit.

Passage du bac toutes les 30 minutes ;

fermé entre 12h00 et 13h30.

Descriptif : À l'ouest du village des Saintes Maries de la Mer, prendre la D 38. Après 6 km, sur la gauche, traverser sur le Bac du Sauvage, ensuite suivre la route direction Aigues-Mortes D 85. Au croisement prendre à droite direction Arles D 58. Tout de suite après le Pont de Sylvéral, emprunter la petite route sur la droite (direction S33) et traverser le hameau d'Astouin. Au croisement, prendre à droite puis 500 mètres après, prendre à gauche (D 38b). Au « Y », continuer la route légèrement sur la gauche en direction de Pioch Badet. Au carrefour du hameau, prendre la direction des Saintes Maries de la Mer par Cacharel D 85A. Paysages variés de la Camargue : Petit-Rhône, marais, étangs.



LOUEURS DE VÉLOS



Le Vélociste

8, place Mireille – Saintes Maries de la mer
Tél.: 04 90 97 83 26 ou 06 25 32 07 03

Le Vélo Saintois

19, avenue de la République – Saintes Maries de la mer
Tél.: 04 90 97 74 56

Trot'Nalex

21, avenue Maurice Challe – Saintes Maries de la mer
Tél.: 06 62 39 39 74



OISEAUX DE CAMARGUE

Echassiers

Hérons



Aigrette garzette
Egretta garzetta



Grande aigrette
Egretta alba



Héron bihoreau
Nycticorax nycticorax



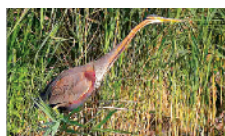
Héron cendré
Ardea cinerea



Héron crabier
Ardeola ralloides



Héron gardeboeuf
Bubulcus ibis



Héron pourpré
Ardea purpurea

Flamants

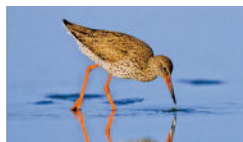


Flamant rose
Phoenicopterus roseus

Limicoles



Avocette élégante
Recurvirostra avosetta



Chevalier gambette
Tringa totanus



Echasse blanche
Himantopus himantopus



Huitrier pie
Haematopus ostralegus



tournepierre
a collier
Arenaria interpres

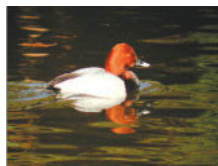
OISEAUX DE CAMARGUE

Palmipèdes

Canards



Colvert
Anas platyrhynchos



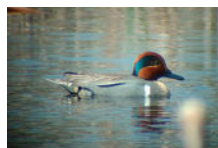
Fuligule Milouin
Aythya ferina



Nette rousse
Netta rufina



Sarcelle d'été
Anas querquedula



Sarcelle d'hiver
Anas crecca



Souchet
Anas clypeata

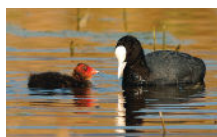


Tadorne de Belon
Tadorna tadorna

Goélands, mouettes, sternes



Grand cormoran
Phalacrocorax carbo



Foulque macroule
Fulica atra



Goéland leucophée
Larus michahellis



Grèbe huppé
Podiceps cristatus



Mouette rieuse
Larus ridibundus



Poule d'eau
Gallinula chloropus



Sterne pierregarin
Sterna hirundo

OISEAUX DE CAMARGUE

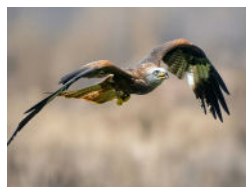
Rapaces diurnes et nocturnes



Busard des roseaux
(diurne)
Circus aeruginosus



Buse variable (diurne)
Buteo buteo



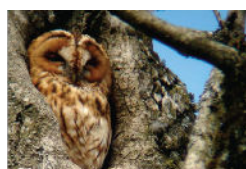
Milan noir (diurne)
Milvus migrans



Faucon crecerelle
(diurne)
Falco tinnunculus



Chouette effraie
(nocturne)
Tyto alba



Chouette hulotte
(nocturne)
Strix aluco

Passereaux



Bergeronnette
grise
Motacilla alba



Bouscarle de Cetti
Cettia cetti



Guêpier d'Europe
Merops apiaster



huppe fasciée
Upupa epops



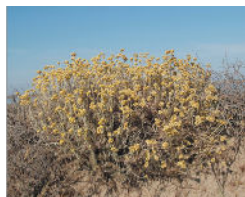
Martin pêcheur
Alcedo atthis



Rollier d'Europe
Coracias garrulus

FLORE DE CAMARGUE

Dunes



Immortelle des sables
Helichrysum stoechas



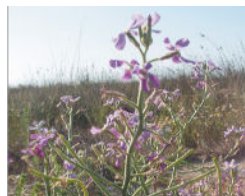
Chardon des sables
Eryngium maritimum



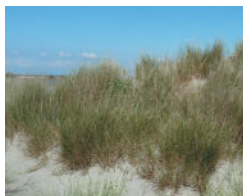
«Queue de lapin»
Lagurus ovatus



Lis des sables
Pancratium maritimum



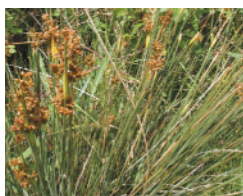
Julienne des sables
Matthiola sinuata



Oyat
Ammophila arenaria
subsp. *arundinacea*



Camomille des sables
Anthemis maritima



Jonc aigu
Juncus acutus



Euphorbe
Euphorbia paralias



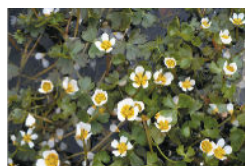
Narcisse tazette
Narcissus tazetta

FLORE DE CAMARGUE

Roubines



Roseau
Phragmites australis



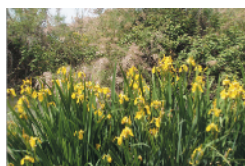
Renoncule de Baudot
Ranunculus bautotti



Jussie
-introduite
et invasive -
Ludwigia peploides



Potamot
*Potamogeton
coloratus*



iris faux-açore
Iris pseudacorus



Canne de provence
Arundo donax

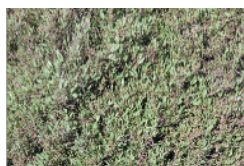
Sansouire et pelouses



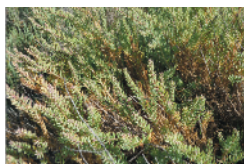
Salicorne
Arthrocnemum sp



Saladelle
Limonium sp



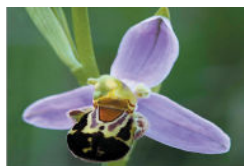
Obione
*Halimione
portulacoide*



Soude
Suaeda vera



Iris maritime
*Iris spuria subsp.
maritima*



Ophrys abeille
Ophrys apifera

FLORE DE CAMARGUE

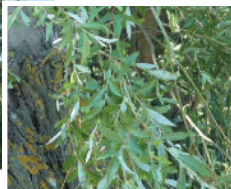
Arbres



Frêne à
feuille
étroite
Fraxinus



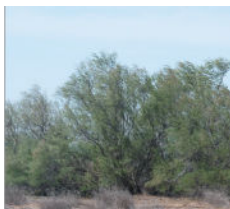
Saule blanc
salix alba



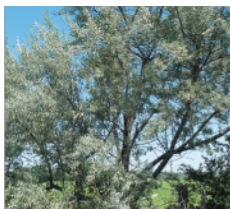
Peuplier blanc
Salix alba



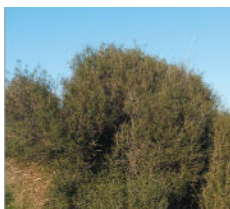
Arbustes



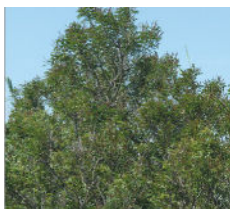
Tamaris
tamaris



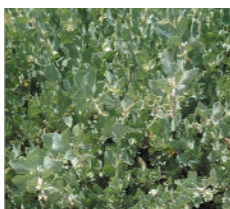
Olivier de
Bohême
- Introduit
*Eleagnus
angustifolia*



Filaire
*Phillyrea
angustifolia*



Baccharis
- Introduit et invasif -
Baccharis halimifolia



Arroche
- introduit -
Atriplex halimus



Vous êtes dans le Parc Naturel Régional de Camargue

- Aidez-nous à préserver la propreté de la Camargue : **emportez vos déchets avec vous !**
- Pour **préserver les dunes fragiles**, prière de ne pas s'y installer.
- En randonnée, **restez sur les sentiers** et **respectez les propriétés privées**.
- Évitez d'allumer un feu ou un barbecue.
- **Respectez les animaux** et **préservez le calme**.
- Pour votre confort, pensez à emporter des produits anti-moustiques, de la protection solaire et de l'eau, de mai à octobre.

**L'Office de Tourisme vous accueille toute l'année,
excepté le 25 décembre et le 1^{er} janvier.**

Janvier - février - mars - novembre et décembre : 9h30 à 16h30

Avril - mai - juin - septembre et octobre : 9h à 18h

De juillet à août : 9h à 19h



Office de Tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer

Tél : 04 90 97 82 55 - 5 avenue Van Gogh, 13460

www.saintesmaries.com - info@saintesmaries.com